



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0830**

commune (s) : Lyon 9<sup>e</sup>

objet : Avenue sergent Michel Berthet - Requalification - Travaux d'éclairage public - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

**Rapporteur** : Monsieur Buna

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

**Bureau du 27 avril 2009****Décision n° B-2009-0830**

commune (s) : Lyon 9<sup>e</sup>

objet : **Avenue sergent Michel Berthet - Requalification - Travaux d'éclairage public - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2007-3998 en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé l'enveloppe actualisée du projet de requalification de l'avenue Sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>e</sup> à hauteur de 4 225 000 € TTC en dépenses et de 180 000 € en recettes correspondant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique signée avec la ville de Lyon pour la réalisation des travaux d'éclairage public par la Communauté urbaine.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a ainsi été lancée pour l'attribution du marché d'éclairage public de la rue Michel Berthet à Lyon 9<sup>e</sup>. Le présent marché concerne la fourniture et la pose de candélabres piétons et routiers.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 mars 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement solidaire SGREG-Aximum (après mise au point), pour un montant de 128 230,00 € HT, soit 153 363,08 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de travaux d'éclairage public de l'avenue sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>e</sup> et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement solidaire SGREG-Aximum (après mise au point), pour un montant de 128 230,00 € HT, soit 153 363,08 € TTC.

**2° - Les dépenses** et les recettes correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0647.

**3° - Les sommes :**

a) - à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 à créer - fonction 824.

b) - à encaisser seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 à créer - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.**